

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-huit, le douze juin, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Sylvie GUERIN, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : Mme Valérie LEMAITRE, M. Frédéric DRAPIER, Mme Betty GODIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Isabelle LELOUP.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Valérie LEMAITRE à M. Jean-Pierre GLINEL, M. Frédéric DRAPIER à M. Thierry ENOUF, M. Tony LAÏSSOUB à Mme Simone MOUZANUIK, Mme Isabelle LELOUP à Mme Fabienne AUDOUARD

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Simone MOUZANUIK

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Simone MOUZANUIK est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Les procès-verbaux des séances précédentes seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DE SAINT MARTIN – PRÉSENTATION DU PROJET DE BD SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Présentation de l'association et de son objet par Mme BOUVIER et Mme DUMONT :

L'association a pour objet de piloter et de coordonner toutes les contributions qui seront apportées au projet de Bande Dessinée sur l'histoire de la commune. Il est nécessaire de rassembler 3 000 euros pour démarrer le projet de BD. Au 12 juin, 2400 € ont été récoltés. Un financement participatif a été mis en place sur la plateforme KissKissBankBank.com. La date limite pour cette option est le 17 juin 2018. Il est possible également de contribuer par chèque à l'ordre de l' « Association des Anciens et Amis de Saint Martin »

Présentation du projet de BD par M. Denis RENARD :

M. RENARD réside à Saint Martin de Fontenay depuis 2014 et se consacre à la BD depuis 2009.

Il a déjà réalisé des BD pour des Collectivités et pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le projet de BD porte sur l'histoire de Saint Martin et part du Néolithique en passant par les Mérovingiens, la 2nde Guerre Mondiale mais aussi l'histoire de la Mine qui a marqué le territoire.

M. RENARD a présenté les premières planches, on peut suivre l'évolution de son travail sur la page Facebook : StMartinlaBD.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE A MAY SUR ORNE AU DROIT D'UNE PROPRIÉTÉ RIVERAINE DE SAINT MARTIN DE FONTENAY

Délibération n° MA-DEL-2018-036

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Pierre GLINEL

La commune de May sur Orne souhaite réaliser une nouvelle voie située chemin des Carrières au droit de la propriété riveraine sur le territoire de la commune de Saint Martin de Fontenay.

La moitié transversale de ce chemin est située sur le territoire de la commune de Saint Martin de Fontenay.

Dès lors, la commune de May sur Orne demande l'autorisation à la commune de Saint Martin de Fontenay d'aménager la totalité de la surface nécessaire y compris celle étant sur notre territoire.

Suite à cette demande, une réunion sur site et plusieurs échanges de courriers ont permis de préciser certains points qui posaient question à la municipalité notamment sur la sécurité d'accès à la parcelle riveraine de ces travaux d'aménagement et sur la gestion des eaux pluviales.

Délibération n° MA-DEL-2018-036

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Mme PIERSIELA et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'aménagement de totalité de la surface de la nouvelle voie située chemin des Carrières dont la moitié transversale est situé sur le territoire de la commune de Saint Martin de Fontenay.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION A BIEVILLE BEUVILLE

Délibération n° MA-DEL-2018-037

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

La société AGRI METHA NACRE a sollicité une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Biéville-Beuville, avec stockages déportés et épandage de digestats.

Une enquête publique aura lieu du lundi 4 juin 2018 au vendredi 6 juillet 2018 en mairie de Biéville-Beuville.

La commune de Saint Martin de Fontenay est concernée par le plan d'épandage. Il est donc nécessaire d'informer le public. Il appartient également au conseil municipal de donner son avis dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les 15 jours de la clôture du registre d'enquête.

Extrait Ouest France du 1^{er} juin 2018 :

Ce projet est porté par six agriculteurs installés dans un rayon de 7 km autour de Biéville-Beuville où l'unité sera construite. Il s'inscrit dans le plan méthanisation lancé par le gouvernement : objectif 1 000 méthaniseurs en France en 2020.

L'objectif est de valoriser les déchets issus des exploitations concernées. Paille, fumier, cultures intermédiaires mais aussi quelques matières extérieures comme les déchets d'endives ou de pommes de terre venant de la coopérative de Creully, les tontes de pelouses de paysagistes ou les radiceles de betteraves. « La capacité journalière est de 68 tonnes, soit 20 000 tonnes par an. »

Le gaz produit sera épuré et injecté directement dans les tuyaux de GRDF, « il n'y aura pas de gaz sous pression. » Les digestats, ce qui reste après la méthanisation, sont inodores. Ils seront récupérés par les agriculteurs et serviront d'engrais organique en remplacement des engrais chimiques et enfoui dans le sol, via un plan d'épandage. « La production annuelle de gaz sera de 17 millions de mégawatts, de quoi alimenter en gaz 3 000 foyers par an. »

Lien vers le téléchargement des documents sur le site de la Préfecture :

<http://www.calvados.gouv.fr/societe-agri-metha-nacre-bieville-beuville-a7751.html>

Délibération n° MA-DEL-2018-037

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Mme PIERSIELA et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne à l'unanimité, un avis favorable au projet de plan d'épandage.

JURYS D'ASSISES 2019

Délibération n° MA-DEL-2018-038

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Mme BIZOUARD Sophie intéressée à l'affaire ne participe pas au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 259 et suivants du code de procédure pénale,

Suite à l'arrêté préfectoral du 18 avril 2018, qui a fixé le nombre de jurés devant figurer sur les listes préparatoires du jury criminel 2019, le tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale a été effectué. Il s'agit de :

Mme BOUVET Delphine
M. DHALAB Isaac
Mme GOSSE Sophie
Mme GUILLOT Colette
M. LECOUTEY Daniel
M. MARIE Thomas

Délibération n° MA-DEL-2018-038

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la liste tirée au sort à partir de la liste électorale dans le cadre de la constitution des jurys d'Assises 2019.

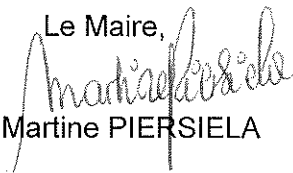
INFORMATIONS

- Gendarmerie Nationale : compte-rendu de la visite sur la commune – diagnostic vidéo-protection
 - Préconisations : 4 sites retenus et 12 caméras
 - Centre de l'agglomération – intersection RD 562A et RD 89 (4 caméras)
 - Mémorial canadien du Cindais (4 caméras)
 - Parking du collège Guy de Maupassant (3 caméras)
 - Rue Jacques Deshaies (1 caméra)

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 12 juillet 2018 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Fait en deux exemplaires à
Saint Martin de Fontenay

Le Maire,

Martine PIERSIELA



